

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS136

AMENDEMENT

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 3 substituer au mot :

« présents »

les mots :

« impliqués, compétents et disponibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe parlementaire La France Insoumise vise à préciser que les membres de l'équipe de soins impliqués dans la procédure collégiale dans le cadre d'un arrêt de traitement, lorsque le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté, sont les membres impliqués, compétents et disponibles.

L'objectif du présent amendement est de garantir la présence de l'ensemble de l'équipe de soins lors de la procédure collégiale.

En effet, la rédaction sénatoriale pourrait exclure certains des membres de l'équipe de soins de cette procédure. Cette rédaction dispose que seuls les « membres présents » de l'équipe de soins participent à la procédure collégiale. Cela pourrait mener à l'organisation de procédures collégiales en l'absence des professionnels les plus impliqués auprès du patient.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Handicaps.